

Service Mer et Littoral - Bureau des Activités Maritimes  
Pôle interdépartemental des enregistrements des navires  
de plaisance

**Objet : Demande de radiation du pavillon français pour exportation**

Madame, Monsieur,

Vous vendez votre navire qui est actuellement enregistré sous pavillon français à une personne étrangère qui souhaite changer de pavillon. Afin de vous établir un certificat de radiation pour changement de pavillon, merci de bien vouloir nous faire parvenir par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture du Var - DDTM/SML/BAM  
Pôle enregistrement plaisance  
CS 31209  
83070 TOULON Cedex

Les pièces justificatives ci-après :

- Copie de la facture ou de l'acte de vente ;
- Copie de la carte de circulation ou de l'acte de francisation ou du certificat d'enregistrement ;
- Copie de la pièce d'identité de l'acheteur du navire si personne physique ;
- "Kbis" étranger avec noms des dirigeants si personne morale ;
- Adresse mail de l'acheteur obligatoire pour transmission du certificat.

**ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2022, les certificats de radiation pour exportation sont désormais entièrement dématérialisés, ceux-ci sont toujours établis au nom du ou des vendeur(s). Aucune annotation sur le paiement de la TVA ne sera mentionnée sur le certificat de radiation, les affaires maritimes n'ayant pas la compétence en la matière.**

Les autorités du nouveau pavillon peuvent directement vérifier sur le site officiel PROMETE du ministère chargé de la mer, l'authenticité du certificat à l'adresse URL suivante

<https://promete.din.developpement-durable.gouv.fr/promete/rechercherTitrePlaisance?language=en>

En cas de doute elles peuvent, en outre, nous contacter par mail à [ddtm-immatriculationsnavires@var.gouv.fr](mailto:ddtm-immatriculationsnavires@var.gouv.fr) pour une confirmation de l'authentification du certificat de radiation.

Pour plus de renseignements,  
veuillez scanner le QR-CODE

